

**Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture
(PAIC GC)**

GRILLE D'EVALUATION DE DEMANDE DE SUBVENTION - APPEL À PROJETS FDCT

LOT 3 : MISE EN MARCHÉ DES BIENS ET SERVICES ARTISTIQUES ET CULTURELS

1. Pertinence du projet <i>(Si la note totale pour cette section (Pertinence du projet) est inférieure à 12 points, la demande est rejetée)</i>	Note/20
1.1 Le projet proposé répond-il aux priorités de l'appel à projets ?	/5
1.2 Les objectifs de mise en marché des œuvres, sont-ils clairement définis et réalisables ?	/5
1.3 Le projet contribue-t-il au développement de l'industrie culturelle au Burkina Faso et les indicateurs présentés, permettent-ils d'apprécier la contribution de l'action ?	/10
2. Qualité du plan de commercialisation des œuvres	Note/40
2.1 Les produits du portefeuille, reflète-ils bien la ligne éditoriale du distributeur ?	/5
2.2 Le demandeur, dispose-t-il des droits d'exploitation ou des autorisations préalables avec les créateurs ?	/10
2.3 Le demandeur, dispose-t-il de réseaux de partenaires capables de faciliter la commercialisation des œuvres au plan national, régional et international ?	/10
2.4 Les objectifs de vente escomptés, sont-ils réalistes et atteignables ?	/15
2.5 Le plan de distribution, prend-il en compte les spécificités de chaque œuvre ?	/10
3. Efficacité et faisabilité du projet	Note/25
3.1 Les activités proposées, sont-elles appropriées et permettent-elles d'atteindre les objectifs visés ?	/5
3.2 Le chronogramme comporte-t-il des actions croisées permettant d'optimiser les coûts et les rendements ?	/5
3.3 Les activités sont-elles convenablement reflétées dans le budget ?	/5
3.4 Les coûts des activités proposées sont-ils globalement réalistes ?	/5
3.5 Le ratio entre les coûts estimés et les résultats, est-il satisfaisant ?	/5
4. Capacité financière et opérationnelle	Note/15

4.1 Le demandeur et le cas échéant, ses partenaires possèdent-ils une expérience professionnelle suffisante dans la commercialisation des œuvres proposées ?	/5
4.2 Le demandeur et, le cas échéant, ses codemandeurs, possèdent-ils une capacité suffisante en gestion de projets ?	/5
4.3 Le demandeur dispose-t-il d'expérience en matière de mobilisation de financement de projet ?	/5
Note globale	/100